



# ÉmilieChalas

DEPUTÉE DE LA 3<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DE L'ISÈRE

CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE

CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GRENOBLE



**VOUS INFORME DE L'OUVERTURE DES DÉPÔTS DE  
DEMANDES POUR**

## **les Fonds de développement de la vie associative**

Le FDVA permet de contribuer au développement des associations en attribuant une aide financière pour la formation des bénévoles.

Le FDVA2 accorde aux petites associations un apport financier permettant d'aider au déroulement des actions globales des associations et au développements de nouveaux projets.

Ces fonds sont destinés **en priorité** aux associations qui respectent les critères suivants:

- pas d'association le domaine des activités physiques et sportives (FDVA seulement)
- avoir au moins 1 an d'existence
- avoir au maximum 2 salariés

**Date limite de dépôt: Jeudi 17 février 2022**



**Pour toutes informations:**

**SDJES Isère, 1 rue Joseph Chanrion 38032 GRENOBLE Cedex 1**

**Tanguy Farrié - Sdjes-fdva@ac-grenoble.fr**

